

Image not found or type unknown



Compte joint suite décès

Par **florida81**, le **03/10/2013 à 11:16**

je suis titulaire d'un compte joint avec ma mère, celle ci décédée depuis quelques jours rnelle avait souscrit un PEL au prêt de sa banque rnque devient celui-cirn rn encore merci pour toutes vos réponsern roland

Par **trichat**, le **03/10/2013 à 13:20**

Bonjour,rnrnLe compte joint n'est, en principe, pas bloqué, après que vous ayez informé la banque du décès de votre mère.rnrnCi-joint, lien vers le site officiel "vosdroits.service-public"; le dernier paragraphe traite de votre question.rnrnEn revanche, le compte d'épargne PEL est bloqué et sera clôturé. L'épargne réalisée, augmentée des intérêts acquis fera partie de l'actif successoral et sera partagé entre les héritiers.rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10412.xhtml>rnrnCordialement.